77

Case
FRC
8120

Très-humbles, très-reſpectueuſes & très-religieuſes REPRÉSENTATIONS *de toutes les humbles Servantes du Seigneur & de Sa Majeſté très-chrétienne,* LOUIS XVI, *Roi de France & de Navarre.*

SIRE,

LES Sœurs Converſes des différents ordres de votre Royaume auront l'honneur de repréſenter à VOTRE MAJESTÉ, que, lorſque Salomon fut mort, & que ſon fils Roboam ſe fut aſſis ſur ſon trône, ſes ſujets, & Jeroboam à leur tête, vinrent le trouver, pour le ſupplier très-humblement de les décharger d'une partie des impôts exceſſifs que Salomon ſon pere levoit ſur eux. Ce prince demanda trois jours pour en délibérer, & conſulta d'abord les Vieillards dont ſon pere ſuivoit les avis, qui lui conſeillerent tous de trai-

ter doucement le peuple, & de lui rendre une réponſe favorable, afin de gagner les eſprits dans le commencement de ſon regne, pour en être enſuite plus parfaitement le maître. Mais ce jeune Prince, quittant les conſeils des Vieillards, alla conſulter des jeunes gens avec leſquels il avoit été nourri, qui lui conſeillerent de répondre durement à ces députés, & de les menacer de les traiter à l'avenir encore plus ſévérement que ſon pere n'avoit fait. L'Ecriture marque, que ce fut par une conduite particuliere de Dieu, que ce Prince ſe laiſſa aveugler, juſqu'à ſuivre le conſeil de ces jeunes gens ſans expérience, en abandonnant celui des Vieillards : c'eſt, dit-elle, par cette indiſcrétion de Roboam, que Dieu vouloit accomplir ce qu'il avoit prédit à Jeroboam, par ſon prophete Ahias; car tout le peuple, auſſi-tôt après cette réponſe du Roi, ſe révolta contre ce jeune Prince, & proteſta qu'il ne lui obéiroit jamais. Roboam, pour appaiſer ce trouble, envoya Aduram, un de ſes principaux Officiers, qui fut lapidé de tout le peuple; & le Roi lui-même chercha ſon ſalut dans la fuite. Tout Iſraël donc, c'eſt-à-dire, dix Tribus, ſe ſéparerent de Roboam, & prierent Jeroboam d'être leur Roi; & comme Roboam ſe préparoit à le combattre avec une armée de cent quatre-vingt mille hommes choiſis, qu'il avoit levés de la ſeule tribu de Juda, que Dieu tint toujours fidellement

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

attachée à ſon ſervice, en conſidération de David qu'il avoit aimé; un homme de Dieu, nommé Semeya, lui vint ordonner, de la part du Seigneur, de n'en rien faire, & de n'aller point combatre contre Jeroboam, parce que le trouble étoit arrivé par ſon ordre, & ſelon qu'il l'avoit prédit. Ce fut ici que commença cette longue diviſion des Rois de Juda & d'Iſraël, qui fut une longue preuve, dans tous les ſiecles ſuivants, de l'imprudence d'un jeune Prince, qui perdit, par ſon indiſcrétion, ce qu'il pouvoit conſerver par ſa ſageſſe. Mais Dieu fit voir en lui qu'il eſt le maître des Rois, & qu'il leur donne un bon ou un mauvais ſens, ſelon les deſſeins de colere ou de bonté qu'il a ſur eux.

La clarté & la ſageſſe qui regnent en vous, SIRE, nous donnent la confiance que Dieu ne vous traitera pas ainſi; ce ſont les vœux que nous ne ceſſons de former, & la grâce que nous demandons journellement au Seigneur, quoique très-indignes de l'obtenir. Souffrez, SIRE, que les très-humbles Servantes de la ſainte religion, & les Votres, SIRE, ſupplient inſtamment VOTRE MAJESTE de ne point faire réjaillir ſur elles, au moins les impôts dont toute la France eſt menacée; ou du moins ne leur faites pas ſignifier vos édits militairement.

822

Ce ſont là, SIRE, les très-humbles, très-reſpectueuſes & très-religieuſes Repréſentations que font à

VOTRE MAJESTÉ TÈRS-CHRÉTIENNE,

Les très-humbles Servantes du Seigneur, *les Sœurs Converſes des différents Ordres de votre Royaume*,

Sœur SCOLASTIQUE, Sœur GERTRUDE, de l'Ordre de St-Benoît.

Sœur CLAIRE, Sœur COLETTE, de l'Ordre de St.-François.

Sœur ROSE, Sœur CATHERINE, de l'Ordre de St.-Dominique.

Sœur URSULE, Sœur OPPORTUNE, de l'Ordre de St.-Auguſtin.